

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20170614-D2017-40-DE
Date de télétransmission : 20/06/2017
Date de réception préfecture : 20/06/2017

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2017-40 en date du 14/06/2017 concernant la création d'une servitude pour l'écoulement des eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement du parking de l'école et de la salle polyvalente :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 14 juin 2017, à 19H30, suivant convocation en date du 07 juin 2017, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Roger DESROCHE, Pascal BABAUDOU, Thierry ARMAND, Michel JACQUET, Christine CASTANET, Christelle LATOUR, Sylvie ALAMARGOT, Marc DUBREUIL, Thierry BERGER, Andrée HARGE, Dominique GILLES.

Mme Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	0	12	12	12	0

Le maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement du parking de l'école maternelle et de la salle polyvalente, il a été convenu avec M. Yohan JULY, propriétaire de la parcelle cadastrée A 939, de créer une servitude pour la pose d'un drain permettant l'infiltration dans des matériaux drainant des eaux pluviales de la commune.

Afin de régulariser cette servitude de passage, d'une longueur de 130 mètres, consentie à la commune, il y a lieu de faire établir un acte authentique afin que cette servitude soit inscrite au service des publicités foncières.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la création d'une servitude au profit de la commune sur la parcelle A 939,

AUTORISE la prise en charge par la commune des frais afférents à la constitution de cette servitude,

AUTORISE le maire à signer l'acte authentique ainsi que tous documents à intervenir.

A La Geneytouse, le 16 juin 2017

Le Maire,

Alain FAUCHER

